

MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL F4 DE 83m²

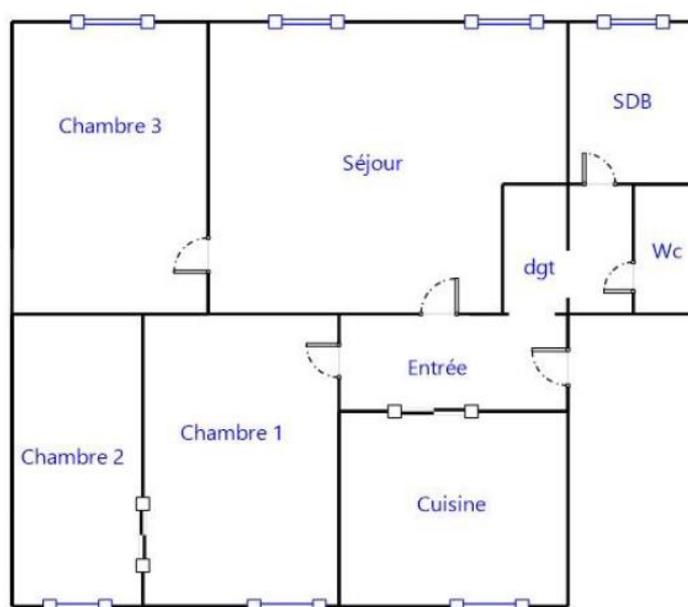
AVIS DE VACANCE

Bail d'habitation soumis au régime de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 sur les rapports locatifs

Descriptif

La commune de PHILIPPSBOURG informe de la vacance d'un logement communal situé au premier étage de l'ancienne mairie, 4 route de Baerenthal. L'appartement de 4 pièces a une surface de 83 m² disposée comme suit :

Parties du logement	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol en m ²
Entrée	5	5
Cuisine équipée	10	10
Chambre 1	13	13
Chambre 2	8	8
Chambre 3	13,5	13,5
Séjour	23	23
Dégagement	3	3
SDB	6	6
WC séparé	1,5	1,5
<u>TOTAL en m²</u>	83	83



L'appartement a fait l'objet d'une rénovation de la peinture, des plafonds et des sols, et une nouvelle cuisine a été installée. Dans la cour arrière du bâtiment, le locataire a la jouissance d'une place de parking et d'un petit espace vert privatif.

Une visite de l'appartement est possible ; pour ce faire contactez le secrétariat de mairie au 03.87.06.55.30.

Loyer

Le loyer mensuel hors charge s'élève à 590 euros. Un dépôt de garantie de 590 euros est également demandé. Une caution solidaire est exigée.

Caractéristiques techniques

Les diagnostics mesurage Carrez, de l'installation intérieure électrique, de repérage des matériaux contenant de l'amiante, du plomb (CREP), et le diagnostic de performance énergétique ont été effectués et sont à la disposition des candidats.

Performance énergétique et climatique



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 410 €** et **1 960 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Candidature

Merci de déposer votre dossier de candidature impérativement **avant le 13 septembre à 12 heures**.

Votre dossier peut être déposé au format papier en mairie, 8 route de Baerenthal 57230 PHILIPPSBOURG, ou être transmis de manière dématérialisée à mairie.philippsbourg@gmail.com

Votre dossier de candidature devra comprendre :

- 1- [La composition de votre foyer](#)
- 2- [Une pièce d'identité en cours de validité](#) parmi les documents suivants :
 - Carte d'identité française ou étrangère (avec photo)
 - Passeport français ou étranger (avec photo)
 - Permis de conduire français ou étranger (avec photo)
 - Carte de séjour temporaire
 - Carte de résident
 - Carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'EEE

- 3- **Un justificatif de domicile** parmi les pièces suivantes :
- 3 dernières quittances de loyer ou, si nécessaire, une attestation du précédent propriétaire (ou de son mandataire) indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que le candidat à la location réside à son domicile
 - Attestation d'élection de domicile
 - Dernier avis de taxe foncière ou, si nécessaire, titre de propriété de la résidence principale
- 4- **Un justificatif de situation professionnelle** parmi une ou plusieurs des pièces suivantes :
- Contrat de travail ou de stage ou, si nécessaire, attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, si nécessaire, la durée de la période d'essai
 - Carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année en cours
 - Copie de la carte professionnelle (profession libérale)
 - Copie du certificat d'identification de l'Insee comportant les numéros d'identification (travailleur indépendant)
 - Extrait D1 original du registre des métiers de moins de 3 mois (artisan)
 - Extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois (entreprise commerciale)
 - Toute pièce récente attestant de l'activité professionnelle (autres cas)
- 5- **Un justificatif de ressources** parmi une ou plusieurs des pièces suivantes :
- 3 derniers bulletins de salaires
 - Justificatif de versement des indemnités de stage
 - 2 derniers bilans comptables ou, si nécessaire, attestation des ressources pour l'exercice en cours délivrés par un comptable (non-salarié)
 - Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des 3 derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits établis par l'organisme payeur (caisse de retraite, Caf...)
 - Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière
 - Avis d'attribution de bourse (étudiant boursier)
 - Justification de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers
 - Attestation de simulation pour les aides au logement établie par la Caf, par la MSA ou par le locataire
 - Dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition. Lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France, il faut fournir le dernier ou avant-dernier document équivalent fait par l'administration fiscale de l'État ou territoire concerné.
- 6- **Une caution solidaire :**
- **Si la caution est une personne physique, il lui sera demandé :**
 - **Un justificatif d'identité** (au choix : une carte d'identité française ou étrangère (avec photo), un passeport français ou étranger (avec photo), ou un permis de conduire français ou étranger (avec photo),
 - **Un justificatif de domicile** (au choix : la dernière quittance de loyer, une facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de 3 mois, une attestation d'assurance logement de moins de 3 mois, ou le dernier avis de taxe foncière ou, si nécessaire, titre de propriété de la résidence principale
 - **Un justificatif de situation professionnelle**, au choix :
 - Un contrat de travail ou de stage ou, si nécessaire, attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et si nécessaire la durée de la période d'essai

- Copie de la carte professionnelle (profession libérale)
- Copie du certificat d'identification de l'Insee comportant les numéros d'identification (travailleur indépendant)
- Extrait D1 original du registre des métiers de moins de 3 mois (artisan)
- Extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois (entreprises commerciale)
- Toute pièce récente attestant de l'activité professionnelle (autres cas)
- **Un justificatif de ressources**, au choix :
 - 3 derniers bulletins de salaires
 - 2 derniers bilans ou, si nécessaire, attestation des ressources pour l'exercice en cours délivrés par un comptable (non-salariés)
 - Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des 3 derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits établis par l'organisme payeur
 - Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière
 - Justification de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers
 - Dernier avis d'imposition ou de non-imposition. Lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France, il faut fournir le dernier ou avant-dernier document équivalent fait par l'administration fiscale de l'État ou territoire concerné.
- Si la caution solidaire est une personne morale Action logement, il sera demandé :
 - **Un visa** attestant que le candidat bénéficie de la garantie Visale.
- Si la caution solidaire est une personne morale banque ou entreprise, il sera demandé :
 - **Extrait K bis original de moins de 3 mois** de l'entreprise, les statuts ou tout autre document justifiant l'existence légale de la personne morale, mentionnant le nom du responsable et l'adresse de l'organisme ainsi que la preuve qu'une déclaration a été faite auprès d'une administration, une juridiction ou un organisme professionnel,
 - **Un justificatif d'identité du représentant de la personne morale** figurant sur l'extrait K bis ou les statuts.